

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL DU 21 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à 18 h 00, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Maryan SENK, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : ANQUETIL Gérard ; BAYRAC Olivier ; BOGAERT Béatrice ; DUMENIL Gilles ; EVEN Sandrine ; JOIMEL Christine ; LEMAIRE Rodrigue LERICHEUX Elisabeth ; LEVALLOIS Nathalie ; LOUVARD Henri ; SAVORGNAN Frédéric ; SENK Maryan ; VANDERMEERSCH Bruno ; VENTE Michel.

Absent Excusé : //

Absents : BRIARD Marion ; CHAPITEAU Stéphanie ; GILLARD Thierry ; MEZIERES Sandrine ; MOISSON Stéphanie.

Pouvoirs : //

Secrétaire : SAVORGNAN Frédéric.

DATE DE CONVOCATION : 13 Mars 2019

DATE D’AFFICHAGE : 13 Mars 2019

VENTE DE TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE–2019-03-01

Dans le cadre du projet voie douce, la Communauté de Communes Vallées de l’Orne et de l’Odon doit acquérir des terrains notamment pour Fontenay le Marmion une bande de terrain d’une surface de 1 461 m².

La précédente délibération du 15 mars 2018, n’était pas suffisamment précise

Monsieur le Maire propose de la compléter

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour

Accepte de céder à 1 euro symbolique cette parcelle à la Communauté de Communes, et

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente chez le notaire.

REMISE GRACIEUSE–2019-03-02

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu’un agent a reçu à tort le supplément Familial de Traitement en 2017 et 2018, du fait que son conjoint travaille dans la fonction publique et perçoit le SFT.

Monsieur le Maire demande aux élus l’autorisation de réduire la dette de cet agent de la somme de 477.18 € représentant l’année 2017.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour

Accorde cette remise gracieuse à l’agent Jessica MORAIS.

APPEL D’OFFRES CANTINE –2019-03-03

Monsieur le Maire présente le projet de la cantine aux membres du conseil

Il demande l’autorisation de lancer l’appel à candidatures

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour

Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires dans le cadre de l’appel à candidatures

EFFACEMENT RESEAU HAMEAU DU VAL–2019-03-04

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d’Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l’effacement des réseaux de distribution d’électricité, d’éclairage et de télécommunication, cités en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire à 464 160.00 € TTC.

Le taux d’aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 % sur le réseau d’éclairage de 50 % avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 200 420.00 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal, avec 14 voix pour :

- **Confirme** que le projet est conforme à l’objet de sa demande,

- **Sollicite** l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement.
- **Souhaite** le début des travaux pour la période suivante : 2^{ème} semestre de l'année 2020 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification.
- **Prend acte** que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau.
- **S'engage** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi.
- **Décide** du paiement de sa participation :
 - ❖ Par recours à l'étalement des charges mis en place par le SDEC ENERGIE sur une durée de 5 ans soit par an : 41 905,68 €.
- **S'engage** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune.
- **Prend note** que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- **S'engage** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 11 604,00 €.
- **Autorise** son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- **Prend bien note** que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

QUESTIONS DIVERSES :

ECOLES : pas de fermeture de classe annoncée pour le rentrée 2019-2020

QUELQUES DATES A RETENIR :

4 avril : Vote du Budget.
 1^{er} mai : 11 h pot et repas
 26 mai : Elections européennes.

PERSONNEL COMMUNAL : Le compte rendu de la dernière commission du personnel est remis à chaque élu. Mr DUMENIL en résume certains points comme par exemple une piste pour éviter le gâchis et la mise en place de composteur à la cantine. Il évoque également la possibilité de faire appel à des bénévoles du Comité des Fêtes, de l'Amicale des Anciens et d'élus afin de renforcer l'équipe du personnel communal pour le trajet des maternelles : une rotation pourra être mis en place sur 4 jours et uniquement en période scolaire jusqu'à début juillet. Madame LERICHEUX se porte volontaire.

RESTAURATION SCOLAIRE : Madame EVEN, Messieurs DUMENIL et LOUVARD ont visité SIGRO (Syndicat Intercommunal de Gestion et de Restauration Scolaire de l'Odon) sis à Fontaine-Etoupefour. Ce syndicat intercommunal regroupe 11 communes, dont Amayé-sur-Orne, Fontaine-Etoupefour et Laize-Clinchamps. Les repas sont préparés sur place avec des produits frais et locaux et sont livrés chauds. Les élus de Fontenay ont manifesté le souhait d'y adhérer et attendent une réponse. En cas d'accord la commune a une période probatoire d'un an pour confirmer ou non son adhésion au syndicat, passé ce délai l'adhésion devient définitive.

Monsieur SENK même s'il trouve ce syndicat intéressant souligne que l'augmentation du coût de repas risquerait d'être trop importante du fait de cette adhésion et des travaux d'implantation d'une cantine en maternelle. Il suggère de se concentrer pour l'instant sur les travaux et précise que la part de l'emprunt sera couverte par les 0.50 cts prévus mais qu'il est difficile d'augmenter plus.

TRAVAUX RD41 : Les élus demandent si la forme du rond-point est définitive. Il n'est pas très pratique et semble mal fait et dangereux, d'autant plus que le marquage n'est pas encore réalisé. Une autre remarque concerne les bandes jaunes qui n'ont pas été peintes devant les sorties de garage. Enfin, il serait raisonnable de demander l'installation d'un panneau indiquant la priorité à droite rue de la mairie, pour éviter les accidents. Cette remarque en amène une autre concernant le lotissement de la Dîme où les riverains sont prioritaires et sortent du lotissement sans même regarder la circulation.

SYNDICAT DU COLLEGE : Madame EVEN rapporte une baisse de la participation communale de 1626 €. D'autre part, une demande d'implantation d'un nouvel arrêt rue des castors, a été formulée pour une quarantaine d'enfants de la Dîme. Le syndicat ne s'y oppose pas mais attend l'avis du conseil régional. Madame EVEN indique également que dans le cadre de l'harmonisation des tarifs sur la région Normandie, les cartes de transport scolaire augmenteront à 110 euros en 2020 et 120 euros en 2021.

FIN DE SEANCE 19 H 30

ANQUETIL G.

BRIARD M.
(absente)

EVEN S.

BAYRAC O.

CHAPITEAU S.
(absente)

GILLARD T.
(absent)

BOGAERT B.

DUMENIL G.


JOIMEL C.

LEMAIRE R.

LE RICHEUX E.

LEVALLOIS N.

LOUWARD H.


MEZIERES S.
(absente)


MOISSON S.
(absente)


SAVORGNAN F.

SENK M.

VANDERMEERSCH B.

VENTE M.
